

qu'on connaît. Il est bien que ce genre de question soit posée afin que le Conseil d'Etat puisse examiner et répondre clairement lors d'une analyse à froid. En soi, il s'agit d'une réglementation fédérale mise en œuvre au niveau cantonal. Même si nous ne sommes pas à l'abri d'un malheur imprévisible, l'examen de ce domaine, à froid, a pu démontrer clairement qu'il n'y avait pas de lacune dans l'administration, ce que j'ai pu également constaté de par ma pratique quotidienne. En soi, on ne peut que suivre le sens du Conseil d'Etat, admettre ce postulat et accepter la réponse qui est proposée.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie d'abord les postulantes et tous les intervenants et intervenantes. Effectivement, comme M^{me} de Weck l'a dit, ce postulat a permis au Conseil d'Etat d'exposer, d'un côté, le système ou l'ordre juridique fédéral comme il était codifié dans la législation fédérale, notamment dans le code pénal révisé et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, et la législation codifiée dans les ordonnances cantonales et dans le concordat. D'autre part, il a aussi permis au Conseil d'Etat d'exposer et d'informer la population sur la pratique et le système fribourgeois suite notamment à cette tragique affaire, à ce meurtre de Lucie. Je constate avec satisfaction que les intervenants sont d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat et considèrent cette réponse comme un rapport au postulat.

Frau Grossrätin Katharina Thalman ist ebenfalls einverstanden mit der Antwort. Sie ist ebenfalls beunruhigt über die gemeingefährlichen Gewaltverbrecher. Das sind wir auch und wie Sie am Schluss gesagt haben, gibt es immer ein kleines Restrisiko. Wir können niemals eine vollständige Garantie abgeben, aber wir sorgen dafür, dass alles Mögliche, Voraussehbare und Verhältnismässige getan wird. Sie haben die Frage nach der Umsetzung in der Praxis gestellt. Es ist schwierig, eine Antwort auf diese generelle Frage zu geben. Sie sind ja Mitglied der Verwaltungskommission von Bellechasse und sehen dort etwas hinter die Kulissen. Ich kann Ihnen nur sagen, dass ich die Dossiers von wirklich gemeingefährlichen Verbrechern und Wiederholungstätern sehen will, bevor sie einen Urlaub bekommen oder bevor sie entlassen werden. Ich möchte nicht die Verantwortung tragen müssen für Fälle, wie sie beispielsweise in Zürich passiert sind. Sie haben ebenfalls die Personalknappheit in Bellechasse angesprochen. Das ist ein altes Lied, das ich als Direktor natürlich gerne höre. Sie wissen, dass es immer schwierig ist, neue Stellen zu bekommen, gerade hier im Grossen Rat, wo natürlich auch die Mehrausgaben zu berücksichtigen sind. Für den vorzeitigen Strafantritt benötigen wir nächstes Jahr 25 neue Stellen. Diese sind seit Langem gefragt und ich bin zuversichtlich, dass wir sie auch bekommen werden. Eine andere Frage ist natürlich immer: noch mehr Personal? Ich weiss, dass dies im Jahresrapport steht und dass die Kommission einhellig dieser Meinung ist. Wir müssen jedoch auch effektiv schauen, ob sich die Personalknappheit zur Zeit vielleicht mit Sekuritasleuten oder mit anderen Mandaten überbrücken lässt.

M^{me} la Députée Emmanuelle Kaelin Murith est contente de l'organisation fribourgeoise et des mesures. Elle remercie la Commission pour son travail et j'en fais de

même. Elle a posé la question sur les mesures prises pour la collaboration intercantonale notamment, si j'ai bien compris, dans le système d'alarme. Ce système d'alarme a fait l'objet d'une discussion ce printemps, au mois d'avril, à Zurich, dans le cadre de la Conférence cantonale des Directeurs des départements de justice et police. Nous avons là étudié un rapport de la Conférence des commandants de polices cantonales qui a proposé un système d'alarme à la suite à deux motions qu'avait déposées le nouveau conseiller fédéral, M. Didier Burkhalter. Je vous rappelle que le Conseil fédéral les avait d'abord rejetées, mais le Parlement fédéral les a acceptées. Et j'espère que ce sera effectivement opérationnel au début de l'année prochaine. Je remercie également M. le Député Pierre Mauron pour le soutien à ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée dans le sens des considérants du Conseil d'Etat par 70 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 70.

S'est abstenu:

Beyeler (SE, ACG/MLB). Total: 1.

Rapport N° 148

sur l'instauration d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales¹

Discussion

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). A tant cibler les bénéficiaires de subventions pour éviter des systèmes d'arrosage réputés mal servir les destinataires

¹ Texte du rapport pp. 1657ss.

res potentiels d'aide, nous voici confrontés à d'autres effets pervers générés par l'examen des dossiers individuels. Une complexification des situations, des logiques de subventionnement différentes conduisent à un système opaque des aides publiques et génèrent un travail administratif considérable pour les collectivités cantonales et communales, mais aussi pour le citoyen lambda qui ne s'y retrouve plus avec moult paperasse. Ce système risque également de créer beaucoup d'inégalités. Qu'il aurait été alors doux et bon de développer une méthode de calcul de revenu de base unique qui garantisse aux personnes potentiellement bénéficiaires de prestations financières équité, transparence du calcul, égalité de traitement et qui permette aussi un pilotage de la politique cantonale dans le domaine des aides sociales! Mais les bonnes intentions de nos excellents Collaud et Demierre, pourtant soutenus par le Conseil d'Etat puis par le Grand Conseil, ont pavé le travail du groupe de mise en place de difficultés jugées insurmontables. Le groupe socialiste prend toutefois acte avec satisfaction de quelques évolutions bien heureuses qui sont nées dans le cadre du travail de mise en place de ce revenu déterminant unique, malgré le côté frustrant de l'aboutissement à un simple rapport.

Ce rapport, justement, fait mention des progrès réalisés. C'est tout de même un acquis important. Remémorons-nous un seul exemple! Il a fallu plusieurs interventions parlementaires et des années pour que le Service cantonal des contributions s'autorise à aviser les bénéficiaires potentiels de subvention à l'assurance-maladie. Aujourd'hui, il va même communiquer la liste des personnes susceptibles de toucher des subsides sans que chaque contribuable doive renvoyer sa déclaration. Quelle simplification bienvenue pour les communes, le canton et les bénéficiaires! Progrès notable aussi, les méthodes de calcul des bourses ont évolué positivement depuis le dernier changement légal. Des progrès pointent pour les allocations maternité et pour les avances de pensions alimentaires. L'amélioration des programmes informatiques n'est pas étrangère et les lois suivront également le système d'adaptation. De son côté, la loi sur l'aide sociale sera aussi prochainement révisée. Pour cette révision, le groupe socialiste souhaite des modifications plus larges qu'une simple réponse aux craintes d'abus. Il demande qu'une réelle équité de traitement existe au sein du canton dans ce domaine. En effet, le constat de ce rapport doit nous faire réfléchir. Même si les normes édictées sont respectées, les services sociaux régionaux ont des procédures et des modalités de prise en charge différentes qui instituent des inégalités. Plusieurs progrès sont donc indispensables et le groupe socialiste insiste sur les cinq points suivants: créer une procédure uniforme pour assurer plus d'équité; uniformiser les pratiques d'aides; assurer ensuite un réel suivi des situations; édicter des normes en matière de nombre de dossiers par assistant social, et enfin faciliter les transferts de dossiers entre les services lors des changements de domicile, cela figure comme problématique dans ce rapport.

Le groupe socialiste souhaite donc que se réorganisent les services sociaux régionaux afin de créer de plus grandes unités gérées au moyen de systèmes informatiques compatibles et non de petites cuisinettes locales

qui aboutissent à un lot de difficultés insurmontables lorsqu'il s'agit, notamment, de récolter des données informatiques et des statistiques fiables pour garantir justement cette équité entre toutes les personnes bénéficiaires.

Enfin, nous souhaitons aussi que la collaboration institutionnelle entre les services sociaux régionaux notamment et les offices régionaux de placement se poursuive activement pour ce qui concerne leur clientèle commune.

En conclusion, le groupe socialiste prend acte de ce rapport en soulignant qu'il ne propose aucune mesure pour remédier à d'autres inégalités, créées, elles, par les effets de seuil. Il déposera prochainement une motion visant à réduire ces inégalités fiscales touchant les bas revenus.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien a étudié le rapport N° 148 avec une grande attention. Ce rapport est complet. Les volets juridique, informationnel et organisationnel ont été examinés et une étude de simulation a été réalisée; ce dernier aspect a été confié à l'Université de Neuchâtel. Nous relevons à sa lecture que l'instauration d'un revenu déterminant unique est ardue en raison de l'hétérogénéité des prestations et de leur faible taux de recouvrements. En effet, les différentes prestations concernées par le RDU sont de nature différente, visent des objectifs différents et suivent des logiques de fonctionnement différentes. Elles nécessitent également des informations spécifiques avec des pièces justificatives différentes selon les cas. Le rapport est riche en exemples concrets et en explications à ce sujet. En outre, le faible taux de recouvrements des prestations n'offre qu'un avantage limité à mise en place d'un RDU. La comparaison intercantonale présentée, même si elle est limitée à raison des spécificités de chaque projet, démontre toute la difficulté à fixer un RDU pour toutes les prestations. Les cantons qui ont fait l'exercice se sont d'ailleurs limités à certaines prestations de même nature et aucun d'entre eux n'a pris en compte toutes les prestations cantonales visées par le projet fribourgeois.

Nous relevons à satisfaction que le système a déjà évolué dans de nombreux domaines depuis le dépôt du postulat Demierre/Collaud en 2004 pour atteindre une plus grande efficacité et une plus grande transparence. Le seul bémol concerne l'aide sociale, mais nous constatons que le Conseil d'Etat a pris la mesure du problème et compte poursuivre ses travaux de modernisation dans ce domaine. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qu'à ce stade un concept RDU tel que préconisé n'est plus judicieux, voire ne se justifie plus. Cependant, nous l'invitons à poursuivre ses réflexions en vue d'une simplification et d'une plus grande coordination du système.

Sur la base de ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Certains Etats ont institué, pour faire face à des problèmes sociaux, un système généralisé, globalisé, type sécurité sociale – c'est l'exemple français qui nous tient particulièrement à cœur – qui prévoit une approche globale de toutes les

difficultés auxquelles peut être confronté un citoyen pour essayer de donner une solution unifiée. La Suisse, c'est bien connu, a un système beaucoup plus complexe où toutes les assurances sociales non seulement se juxtaposent mais très souvent se chevauchent avec des critères qui sont particulièrement divers. C'est dans ce sens-là que nous ne pouvons qu'accepter les conclusions du rapport du Conseil d'Etat, en regrettant que ce système de RDU ne puisse être introduit. Toutefois, il est vrai que dans notre système des assurances sociales il n'est absolument pas réalisable en l'état.

Nous souhaitons juste souligner quelques points. Je ne reviendrai pas sur les mêmes considérations qu'a faites ma collègue Antoinette Romanens en ce qui concerne la modernisation du dispositif d'aide sociale et je rejoins ses conclusions. Je retiendrai par contre ce que sont les décisions du Conseil d'Etat, à savoir le fait de retenir un modèle de calcul unifié. Je pense que cette solution est une bonne solution qui permettra déjà d'éviter un certain nombre de disparités. Nous soulevons et nous soutenons également aussi la volonté du Conseil d'Etat de maintenir le groupe de travail qui a été constitué. En effet, dans cette complexité des assurances sociales il est nécessaire de maintenir un organe qui puisse avoir une vision globale et assurer un travail de coordination entre les différentes assurances. Ce sont avec ces considérations que le groupe de l'Alliance centre gauche prend acte de ce rapport.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). J'ai lu attentivement le rapport N° 148 du Conseil d'Etat sur l'instauration d'un revenu déterminant unique pour les prestations sociales cantonales. Ce rapport est particulièrement touffu et il faut vraiment s'accrocher pour en tirer une synthèse compréhensible et transparente. Je vous l'accorde, M^{me} la Commissaire du gouvernement, l'exercice que vous avez mis en place n'était pas simple à traiter. Toutefois, j'ai l'impression que vous êtes partie dans un grand machin alors que les postulants, et vous étiez co-postulante, ne demandaient rien d'autre que le calcul d'un revenu déterminant unifié. En clair, cela veut dire qu'il y aurait eu lieu de prendre en compte les mêmes critères de revenu pour tous les demandeurs d'une aide quelconque. Les postulants séparaient très précisément le revenu déterminant social annuel du revenu déterminant fiscal, point barre. Pour une partie des demandeurs d'aide sociale le revenu fiscal, donc l'avis de taxation, n'est pas le reflet de son juste revenu social. La déclaration d'impôt tient compte des artifices légaux mais fiscaux, par exemple le rachat d'une caisse de pension, la réfection d'une maison, une fortune à l'étranger. Ce calcul fiscal est quand même biaisé par ces possibilités de déduction sur la déclaration d'impôt. Dans ces cas-là, un petit montant imposable ne fait pas de certains demandeurs des gens indigents. C'est sur cette possibilité intéressante que j'aurais voulu pouvoir lire votre rapport, rapport qui ne me satisfait pas car il ne prouve pas que le calcul de revenu déterminant n'était pas possible. Vous concluez, et le Conseil d'Etat avec vous, qu'il faut renoncer à l'instauration de ce revenu déterminant unique alors que je suis persuadée qu'il viendra d'ici quelques années pour avoir tous cette même base-là. Même si les

prestations ne sont pas les mêmes, le revenu déterminant était possible.

Vous retenez le modèle de calcul unifié comme référence pour les différentes prestations et vous allez entreprendre de suite des travaux de modernisation du dispositif d'aide sociale. A ce sujet, je confirme que les services sociaux qui ont l'immense avantage de la proximité attendaient que nous leur donnions quelques outils pour augmenter leur efficacité et la fiabilité de leurs dossiers. Etonnamment, le Grand Conseil et vous, M^{me} la Commissaire, vous êtes opposés à ce que ces services sociaux aient certains accès aux informations nécessaires. Je pars de l'idée que le meilleur combat contre les abus restera la proximité des services sociaux et je vous demande de nous donner quelques informations concernant ce point 3 de la fin du rapport, cette entreprise de modernisation du dispositif d'aide sociale, ça m'intéresse de savoir quelle est votre vision de ce chantier-là.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le rapport sur l'instauration d'un revenu déterminant unique, dit RDU, m'interpelle sur deux points. Dans sa conclusion, au point 1, le Conseil d'Etat dit vouloir renoncer à l'instauration d'un RDU alors qu'au point 4 ce même Conseil d'Etat dit vouloir maintenir le groupe de travail dans le cadre du projet RDU. Alors, M^{me} la Commissaire, je vous pose la question. Pourquoi vouloir maintenir un groupe de travail quand on dit vouloir renoncer à l'instauration d'un RDU? Pourquoi dépenser l'argent du contribuable pour arriver à renoncer à instaurer un RDU? Merci de votre réponse.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). En préambule, je précise que le groupe de l'Union démocratique du centre prendra acte de ce rapport. Cependant, à titre personnel, je souhaitais profiter de la discussion de ce rapport pour évoquer un élément déjà relevé par M^{me} la Députée Cotting. Il s'agit de la modernisation de la loi sur l'aide sociale et, entre autres, du système d'échange d'informations pour lequel, vous vous souvenez, j'avais déposé une motion qui avait été acceptée par le Grand Conseil. Cette motion était issue d'un souhait très fort de la part des services sociaux et je me demande si cet échange d'informations ne pourrait pas être déjà mis en place tout de suite, sans attendre cette fameuse modernisation de la loi sur l'aide sociale qui, je le crains, risque de prendre du temps. Ou alors, est-ce que M^{me} la Conseillère pourrait peut-être donner quelques informations? Quand est-ce que le Grand Conseil serait, le cas échéant, saisi de cette rénovation de la LASoc?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui ont lu avec attention ce rapport et pris acte de ses conclusions.

La décision de renoncer à l'introduction d'un revenu déterminant unique a été une décision difficile à prendre, d'autant plus difficile que j'étais l'auteure du postulat et qu'en 2004 j'étais convaincue, avec M. le Député Collaud, que c'était une bonne idée. Cependant, après une première phase d'analyse, même si je peux

comprendre qu'il y a eu une certaine difficulté à comprendre toutes les phases au travers desquelles nous sommes passés dans ce projet, force a été de constater que l'introduction de ce RDU dans notre canton, tel qu'il avait été défini en 2007, n'est pas la solution adéquate. Il est peut-être important de dire que si nous sommes partis avec ce projet en 2007, tel qu'il a été présenté, c'est que nous souhaitons vraiment avoir un projet global. Il ne servait à rien de prendre en compte uniquement des prestations qui étaient déjà harmonisées entre elles. Le souci qui avait été évoqué, et qu'a repris M^{me} la Députée Antoinette Romanens, est que les citoyens sont souvent confrontés à de multiples demandes à faire dans un système assez opaque et nous souhaitons pouvoir éclaircir le tout. Le Conseil d'Etat, suite à l'analyse faite, a pris la décision de réorienter le projet vers une modernisation du dispositif de l'aide sociale. Au fil des travaux d'analyse nous avons été confrontés à des difficultés de plus en plus complexes. Nous avons dû faire des concessions, notamment sur l'unité économique de référence ou encore le nombre de prestations à prendre en compte. Nous avons souhaité aller au bout de l'analyse ainsi qu'au bout de l'analyse de simulations, aussi sur la base des critères que nous avions retenus. Nous avons pris en compte toutes les prestations, le maximum que l'on pouvait prendre. Nous nous sommes prononcé sur l'unité de référence, nous nous sommes prononcé sur le modèle de calcul unifié et ensuite nous avons fait la simulation. Au sujet de la simulation c'est 500 000 données qui ont été introduites et examinées par le professeur Jeanrenaud. Au terme de cette simulation la conclusion était assez claire. Il y avait lieu de relever que les prestations dans notre canton sont bien ciblées et qu'elles ne sont pas sollicitées par les mêmes personnes. Très peu de personnes touchent plusieurs prestations. Les subsides aux primes à l'assurance-maladie LAMal sont la principale prestation touchée. Ce sont seulement 12% des bénéficiaires LAMal qui touchent une ou plusieurs prestations et ce sont seulement 2% des bénéficiaires qui touchent plus de trois prestations. Donc, on avait là un constat qui nous faisait dire que poursuivre ce projet de RDU aurait entraîné la mise en place d'une administration disproportionnée. Nous avions un souci de définition d'unité économique. La définition s'est avérée très rapidement impossible puisque pour un même bénéficiaire les personnes prises en compte pour le calcul de l'aide sociale sont toutes les personnes qui font ménage commun, pour les subsides de caisse maladie ce sont le conjoint et les enfants et pour les bourses d'études c'est le revenu des parents qui est pris en compte. Donc, à chaque moment on avait une autre unité économique.

Il y avait la question de la temporalité. Pour les subsides à l'assurance-maladie c'est au début de l'année pour la durée d'une année, l'aide sociale n'est pas calculée sur la base de la déclaration d'impôt mais sur l'examen des revenus de la personne mois par mois et pour les bourses on est encore sur les années scolaires. Donc, chaque prestation que vous octroyez modifie les autres prestations et ça ce n'était tout simplement pas possible.

En ce qui concerne la modernisation que nous allons entreprendre: effectivement, ce que nous souhaitons

c'est créer une procédure uniforme précisant dans quel ordre on donne les prestations. Là, c'est la hiérarchisation des prestations sur laquelle nous avons travaillé qui va pouvoir être prise en compte. Le calcul unifié va être utile aussi dans ce domaine-là, de même que l'unité de référence. Donc, pour la modernisation de l'aide sociale, tous les travaux que nous avons effectués seront pris en compte. C'est bien ce que nous souhaitons maintenant mettre en place pour l'aide sociale, puisque les subsides de caisse maladie ont été complètement revus, même s'il y a eu un certain nombre de difficultés ce printemps suite aux changements informatiques. Nous avons fait un calendrier pour l'année prochaine et nous devrions d'ici fin février pouvoir envoyer toutes les décisions 2010. Donc, en principe, là, les problèmes sont résolus et, effectivement, avec les subsides nous avons immédiatement accès aux taxations. Donc là, il y a une réelle simplification, réelle simplification aussi dans l'octroi des bourses de formation et les travaux ont été pris en compte pour les lois qui sont actuellement en projet de révision, notamment les pensions alimentaires ou l'allocation de maternité. Grâce à l'impulsion nouvelle qui a été induite par les travaux d'analyses du projet RDU, les différents services ont pu bénéficier d'un échange d'expériences et de connaissances qui a eu pour résultat d'instaurer une meilleure dynamique des coordinations et de coopération. Si le Conseil d'Etat souhaitait maintenir le groupe de travail c'est bien pour poursuivre ces travaux de coordination et d'échange de connaissances et pour lui confier la tâche de réfléchir, pour chaque nouvelle prestation qui pourrait être octroyée dans le canton, sur la manière dont se fait l'échange d'informations car c'est là qu'il y a un souci. C'est dans l'échange d'informations entre les différentes prestations. Donc, le groupe de travail aura pour tâche de maintenir cette coordination entre les différentes prestations de l'Etat. Je crois que ce n'est pas gaspiller l'argent du contribuable que de maintenir ce groupe de travail mais c'est bien dans l'intérêt de l'Etat et des citoyens et citoyennes que nous maintenons ce groupe de travail. Nous allons également améliorer toute la procédure pour l'aide sociale en vue aussi d'améliorer les transferts entre districts car de plus en plus de personnes déménagent. C'était aussi important pour nous de le prendre dans cet élément-là.

En ce qui concerne la collaboration interinstitutionnelle, nous l'avons déjà mise en place. Nous l'avons renforcée. Nous allons encore la renforcer à l'avenir et nous arriverons avec une proposition de renforcement et de décloisonnement entre les services sociaux et les ORP dans le cadre de la loi sur le travail.

M. Grandjean demandait de poursuivre la réflexion de simplification et de coordination. C'est ce que nous allons faire avec le groupe de travail.

M. Rey demandait de retenir le calcul unifié. C'est effectivement aussi ce que nous allons faire dans le cadre de la modernisation du dispositif d'aide sociale. Et puis, nous irons dans ce sens-là.

Par rapport à la demande de M^{me} la Députée Cotting, je le redis, nous n'octroyons pas l'aide sociale sur les déclarations d'impôt. La proposition est reçue par l'assistant social. Il y a un budget en fonction de l'ensemble des revenus de toutes les personnes vivant dans la

même famille (enfants, conjoint y compris). On est là dans un calcul en fonction du revenu. Dans les services sociaux, il n'y a aucune possibilité de profiter de déductions d'aubaines des déclarations fiscales.

Vous pensez que, effectivement, il était possible de faire ce RDU. Moi, j'en étais aussi convaincue en 2004. Je peux vous assurer que je ne me suis pas laissée convaincre que ce n'était pas possible. On a vraiment analysé à fond les résultats de l'étude. On a aussi fait la comparaison avec tout ce qui se passe dans les autres cantons. Vous l'avez vu. Dans les autres cantons partout ce RDU est en panne ou en peine, soit il y a une loi qui a été votée mais on n'arrive pas à concrétiser le projet. Juste pour l'anecdote, le projet RDU à Genève est entravé puisqu'il s'appliquait essentiellement aux subsides LAMal. Ils viennent de relancer un projet. C'est un engagement de 6,639 millions qui est demandé. Le RDU genevois n'est pas un RDU car il n'y a aucun calcul unifié. Genève renonce par ailleurs à vérifier le retour sur investissements d'une harmonisation parcellaire des modalités de calcul. Le RDU genevois consiste essentiellement en un système d'échange d'informations.

Fribourg a aussi fait ce choix en optant pour la modernisation du système d'action sociale et la décision du Conseil d'Etat fribourgeois au renoncement du RDU prévoit un renforcement de la coordination entre toutes les prestations sociales fribourgeoises. Autrement dit, Fribourg a aussi opté pour un développement du système d'informations des prestations sociales mais on renonce à l'intituler RDU au profit de celui de modernisation du système d'action sociale, ce qui donne aussi une meilleure transparence à la réorientation du projet. Les services sociaux régionaux attendent des outils. Je ne me suis jamais opposée à des outils, et le Grand Conseil non plus, à donner les outils nécessaires au service sociaux puisqu'il y a une motion qui a été acceptée et je vais venir tout prochainement avec une première proposition de modification de la LASoc pour l'échange d'informations et pour ces outils dont on a besoin, avec le concept de lutte contre les abus. Donc, cela ne fera pas partie de cette modernisation. Enfin à terme bien sûr cela fera partie de la modernisation mais on n'attendra pas d'avancer avec les travaux de la modernisation du dispositif. Je vais arriver normalement avec un projet au Conseil d'Etat d'ici un petit mois et ensuite une proposition sera soumise au Grand Conseil. Donc, on avance vraiment sur ce projet et cela va dans le bon sens puisque, effectivement, on a un problème d'information entre les services et, là, les motionnaires avaient totalement raison.

En ce qui concerne la modernisation du système social je me suis déjà prononcée. Il s'agit d'améliorer les pratiques, d'avoir des pratiques unifiées dans les services sociaux. Nous souhaitons mener une discussion avec les communes pour savoir s'il y a lieu de réduire le nombre de services sociaux. On a constaté notamment dans les différentes enquêtes, que ce soit pour donner les statistiques à l'Office fédéral ou encore pour les différentes études qu'on a dû faire pour les professeurs Bonoli et Flückiger dans le cadre du rapport sur les chômeurs de longue durée, sur le rapport des jeunes sans projet de formation, qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des informations des services sociaux.

C'est aussi la récolte des informations et ce système informatique unique qui doivent être réfléchis. Nous ne souhaitons pas précipiter les travaux. Nous souhaitons mener ces travaux avec les communes, en commun avec les communes. Nous sommes aussi appelés à l'aide de plus en plus par des petits services sociaux qui n'arrivent plus à faire face à la difficulté d'être un petit service social. Là, nous avons de nombreux appels à l'aide où nous devons intervenir pour accompagner. Il y a aussi très souvent un grand changement parmi les assistants sociaux, ce qui crée des difficultés pour le service social concerné. Nous, on souhaite simplement rediscuter de cela avec les communes, nous ne souhaitons pas faire cette analyse sans elles. Nous mènerons cette étude avec les communes et les services sociaux.

Voilà, je crois que j'ai répondu à toutes les questions. Je vous remercie de prendre acte de ce rapport. C'était une démarche quelque peu inhabituelle puisque vous aviez déjà pris acte d'un premier rapport et que nous vous avons dit que nous mettrions en place une loi aujourd'hui. Nous vous demandons de renoncer à l'introduction du RDU.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un assesseur-suppléant (représentant les locataires) au Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 77; rentrés: 66; blancs: 10; nuls: 2; valables: 54; majorité absolue: 28.

Est élu pour une période indéterminée *M. Ubo Hubmann*, par 54 voix.

Rapport N° 153

**sur le postulat N° 248.04 Anne-Claude Demierre/
Yves Menoud concernant la création d'un service
d'information pour les familles et les enfants¹**

Discussion

Menoud Yves (*PDC/CVP, GR*). A la suite du postulat qu'Anne-Claude Demierre, alors députée, et moi-même avons déposé en 2004 concernant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, le Conseil d'Etat propose dans son rapport d'aller au-delà en réalisant un guichet social pour orienter les citoyennes et les citoyens dans le système des prestations sociales.

Tout comme le groupe démocrate-chrétien, je ne peux que me féliciter de ce résultat même si l'établissement de ce rapport a pris du temps: 5 ans! On nous annonce

¹ Texte du rapport pp. 1697ss.